

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

OPTILAB

3 novembre : jour de colère pour les membres de l'APTS

Longueuil, le 3 novembre 2016 – L'APTS tient aujourd'hui une série de manifestations simultanées, partout au Québec, afin de dénoncer le projet de centralisation des laboratoires (OPTILAB). Dans le Bas-Saint-Laurent, en Mauricie, en Estrie, à Montréal, à Québec, à Laval et dans les Laurentides, entre autres, des centaines de technologistes médicales affirmeront haut et fort que la réforme des laboratoires ne pourra pas se faire sans elles.

« Cette mobilisation sans précédent envoie un signal fort au ministre Barrette : nous ne nous laisserons pas manipuler comme des pions, affirme la présidente de l'APTS, Carolle Dubé. Partout au Québec, nos membres sont en colère contre la méthode Barrette. Et elles sont loin d'être seules. Des médecins spécialistes à une soixantaine de maires et de préfets, en passant par tous les partis d'opposition à l'Assemblée nationale, tous sont unis contre la centralisation abusive des laboratoires. Qu'attend le ministre pour écouter ces voix discordantes? »

Rappelons qu'OPTILAB pourrait entraîner la perte de près de 1 000 emplois. « 1 000 emplois perdus, c'est l'équivalent de la fermeture de plusieurs PME, s'indigne la présidente. C'est une nouvelle terrible pour les régions, dont plusieurs éprouvent déjà des difficultés économiques. Voilà entre autres pourquoi autant de maires et de préfets appuient notre demande de moratoire. C'est également un message désastreux envoyé aux jeunes qui étudient en technologie d'analyse biomédicale, à qui on a fait miroiter des perspectives d'emploi exceptionnelles. Après l'implantation d'OPTILAB, ce ne sera plus vrai. »



OPTILAB met également en péril la qualité des services aux patients. « Au cœur des services, les technologistes médicales sont tout particulièrement inquiètes pour l'intégrité et la sécurité des échantillons, qui voyageront désormais sur plusieurs centaines de kilomètres, d'un établissement à l'autre et d'une main à l'autre, ajoute Carolle Dubé. Or, plus un spécimen se déplace et plus il est manipulé, plus grands sont les risques de l'endommager. Nous ne sommes pas du tout rassurés par les déclarations de M. Barrette, qui consistent à simplement nier les risques. »

Pour l'APTS, la méthode Barrette, autoritaire et antisyndicale, est profondément irrespectueuse de ses membres. « Le ministre, convaincu d'être seul à avoir raison, croit pouvoir se passer de consulter les experts sur le terrain. Il se trompe lourdement. Selon notre convention collective et le Code du travail, il n'a pas le droit de nous contourner et d'entraver nos actions. C'est pourquoi nous avons récemment déposé une plainte au Tribunal administratif du travail », de conclure Carolle Dubé.

À propos de l'APTS

Avec 32 000 membres, l'APTS est un syndicat indispensable du réseau public de la santé et des services sociaux. Elle représente plus d'une centaine de titres d'emploi distincts parmi le personnel professionnel et technique dans les domaines du diagnostic, de la réadaptation, de la nutrition, de l'intervention psychosociale, du soutien clinique et de la prévention.

- 30 -

Pour renseignements :

Francis Boucher, conseiller en communication

Téléphone : 514.609.2906 (cell.)